



## CHARTRE DE PARRAINAGE

L'objet de cette charte est de permettre à un ergonome expérimenté de participer à la réussite d'un projet et d'offrir à un jeune ergonome un appui, un échange de savoir-faire et un enrichissement d'expériences. Tel est l'esprit du parrainage, mission bénévole, dont l'objectif est d'accroître les chances de réussite du jeune ergonome et de l'accompagner dans la recherche ou l'exercice de son métier.

La présente charte définit les engagements réciproques de la Marraine ou du Parrain et du Filleul, dans le respect des valeurs de l'Association Ergopicard.

### **Article 1 :**

Le parrain, ergonome expérimenté et membre de l'association, exerce son activité depuis au moins cinq ans. Il peut être dérogé à ce critère par décision majoritaire des membres de l'Association.

Le filleul, jeune ergonome ou nouveau venu dans la région, doit être membre de l'Association et exercer depuis moins de 3 ans ou être en recherche d'emploi dans le domaine.

### **Article 2 :**

Le parrainage est un acte de décision libre, de la part du jeune ergonome comme de la Marraine ou du Parrain. La mise en relation est effectuée par l'intermédiaire des membres du bureau de l'association, lors de la demande de l'adhérent. Le choix du parrainage est mutuel et en aucun cas imposé. Il est validé par les membres du bureau afin de garantir les engagements de la Charte.

Le Filleul est seul maître de ses choix et de ses actes.

Le jeune ergonome tient compte des informations et des conseils de sa Marraine ou son Parrain. La marraine ou le parrain ne peut être tenu responsable des avis qu'il exprime.

### **Article 3 :**

Le parrainage implique un engagement strictement bénévole et désintéressé de la Marraine ou du Parrain. Ses conseils et son soutien au jeune ergonome ne peuvent donner lieu à aucune rémunération.

Les conseils de la Marraine ou du Parrain ne remplacent pas les appuis (formation, accompagnement, suivi, ...) apportés au Filleul par les organismes ou structures spécialisés. Il n'en est qu'un complément.

La Marraine ou le Parrain apporte son expérience au jeune ergonome en vue de lui faciliter sa recherche d'emploi, son introduction dans l'exercice de son activité, un accompagnement dans la prise de poste et dans la progression dans son métier.

La Marraine ou le Parrain garantit la confidentialité des échanges et s'engage à n'en faire aucun usage pouvant nuire directement ou indirectement à l'activité du Filleul.

Le Filleul s'engage à respecter le principe de confidentialité concernant toute information apportée par la Marraine ou le Parrain et à assister aux entretiens qui auront été fixés conjointement.

#### Article 4 :

L'organisation des modalités d'échanges entre les 2 parties est à leur libre initiative.

Un point sur les parrainages sera à l'ordre du jour de chaque réunion de l'association. Il s'agira de s'assurer du bon déroulement du parrainage dans son contenu (conseils et services) et dans sa forme (qualité du relationnel Parrain – Filleul).

Les membres de l'Association pourront, sur décision majoritaire, dénoncer ledit engagement en cas de non-respect par le Parrain et/ou le Filleul de la présente Charte.

#### Article 5 :

Le Parrain assure un suivi de qualité auprès du jeune ergonome en préservant une disponibilité suffisante (environ un rendez-vous tous les 4 mois, sur une période de 12 à 18 mois), compatible avec ses contraintes professionnelles.

#### Article 6 :

S'agissant d'une aide bénévole, le jeune ergonome ou le Parrain peuvent mettre fin aux rapports découlant de la présente Charte à tout moment. Ils en avisent préalablement les membres de l'Association.

Lors des journées de rencontre, le moment consacré à l'activité de parrainage permettra au binôme parrain / filleul d'exposer clairement les raisons de cette décision et de mettre fin à ce parrainage dans l'esprit de confiance et de respect mutuel qui l'inspire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

#### **Le jeune ergonome**

Membre de l'Association Ergopicard

NOM :

Prénom :

Société :

#### **Le parrain**

Membre de l'Association Ergopicard

NOM :

Prénom :

Société :